

DEC201413INEE

Décision portant nomination par intérim de M. Jérôme Orivel et de M. Stéphane Traissac respectivement aux fonctions de directeur **et directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°8172** intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC161216DGDS en date du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8172 intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) » et nommant M. Eric Marcon directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. A compter du 1^{er} septembre 2020, il est mis fin aux fonctions de M. Eric Marcon, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire.

II. A compter de cette même date, M. Jérôme Orivel, DR CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

III. A compter de cette même date, M. Stéphane Traissac, Enseignant Chercheur AgroParisTech-Engref, est nommée directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2021.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président – directeur général

Antoine Petit

